



RECRUTEMENT DE POMPIERS ET POMPIÈRES VOLONTAIRES

Vous avez à cœur d'aider les gens et vous êtes en bonne forme physique? Vous êtes peut-être un(e) candidat(e) idéal(e) pour devenir pompier ou pompière volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Percé.

La grandeur du territoire oblige la Ville à bénéficier des services du plus grand nombre de pompiers ou pompières volontaires possible pour toujours être prête à intervenir, et ce, en tout temps.

Tout en répondant à certaines conditions de base, les personnes candidates doivent s'engager à suivre et à réussir avec succès le programme de formation *Pompier 1* de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) qui s'effectue à votre rythme par Internet et qui est jumelé à des pratiques en caserne. Cette formation de base vous permettra de combattre des incendies et d'intervenir sur différents appels d'urgence.

La Ville prend en charge tous les frais reliés à la formation théorique et pratique, incluant une rémunération à un taux horaire. De plus, la Ville vous verse une rémunération horaire lors de chaque intervention.

Toute personne intéressée, croyant posséder les qualités et la disponibilité nécessaires, devra faire parvenir ses coordonnées par télécopieur au numéro (418) 782-5487, par courrier électronique à l'adresse dg@ville.perce.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction générale
Ville de Percé
137, route 132 Ouest
Case postale 99
Percé (Québec) G0C 2L0

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le directeur général de la Ville au numéro de téléphone (418) 782-2933 ou par courrier électronique (dg@ville.perce.qc.ca).

Percé, le 15 février 2018.